



Département de l'Eure

Mairie de Fleury sur Andelle

ARRETE N°2020 - 100 PORTANT TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de la Commune de Fleury sur Andelle,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant Droits et Obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis de la Commission administrative Paritaire du 13 février 2020,

ARRETE

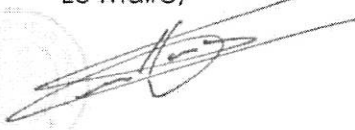
ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2020 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE A COMPTER DU
1- ANTOINE David	Adjoint technique	13 juillet 2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Publié ou affiché en mairie.

Fait à Fleury sur Andelle,
Le 13 juillet 2020
Le Maire,


Rémi VIEILLARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.